

"Le plan Schuman est approuvé" dans Het Parool (1er novembre 1951)

Légende: Le 1er novembre 1951, le quotidien néerlandais Het Parool commente la ratification du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) par la Seconde Chambre des États Généraux des Pays-Bas.

Source: Het Parool. Vrij Onverveerd. dir. de publ. Van Norden, W ; Réd. Chef Van Heuven Goedhart, G.J. 01.11.1951, n° 2.091; 11. Jg. Amsterdam: Het Parool. "Plan Schuman is aanvaard", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_plan_schuman_est_approuve_dans_het_parool_1er_novembre_1951-fr-a500620e-e5f9-4a14-b7bd-1a556b2ded9d.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Le plan Schuman est approuvé

Comme les débats pouvaient le laisser pressentir, la Chambre a approuvé à une écrasante majorité le «Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier». Seuls les communistes ont, en toute logique, voté contre, car chaque pas sur la voie de l'intégration de l'Europe de l'Ouest augmente les chances de réussite de l'opposition à la menace émanant de l'Est. Le 9 mai de l'année dernière, Robert Schuman a lancé son plan désormais célèbre: aujourd'hui, près d'un an et demi plus tard, la Chambre néerlandaise est la première des chambres parlementaires concernées à marquer son accord. Il ne fait aucun doute que le Sénat suivra l'exemple et il est probable que les Pays-Bas soient alors le premier des six pays participants à avoir ratifié le traité.

Une fois que cela sera terminé, il sera possible d'approfondir cet événement, que l'on peut sans exagérer qualifier d'historique. Pour l'instant, nous souhaiterions nous limiter à deux observations.

Notre pays a, dès le début, pris part aux négociations sur le plan Schuman avec une délégation complète, et il est de notoriété commune que la délégation néerlandaise a, tout au long des négociations, joué un rôle actif clé. Si la version finale du plan diverge à certains égards fortement de l'objectif initial, s'il a trouvé une solution acceptable au problème épineux de l'abandon de la souveraineté nationale d'une manière acceptable et responsable, c'est avant tout grâce à l'habileté dont a fait preuve la délégation néerlandaise dans l'accomplissement de sa tâche.

Nous aurions souhaité que le gouvernement néerlandais adopte une attitude similaire face à l'autre objectif d'inspiration française, le plan Pleven. Il est désormais incontestable que les deux plans ne peuvent être mis sur un même pied d'égalité, déjà pour la simple raison que dans le domaine du charbon et de l'acier, il n'existe aucune organisation internationale, alors que dans le domaine de la défense, nous connaissons déjà la coopération avec l'OTAN. Nous n'ignorons pas cette différence, de même que les autres. Nous regrettons toutefois que, en ce qui concerne la création d'une Communauté européenne de défense, les Pays-Bas ne se soient pas distingués par leur participation constructive, voire critique, lors de l'exécution des plans initiaux. Nous avons l'impression que le gouvernement s'est dès le départ trop limité à une observation quelque peu maussade, et à présent aussi, bien que les Pays-Bas ne soient plus un observateur mais un participant, ils cherchent en grande partie leur force dans le détail au sens large de tous les obstacles possibles et absolument pas imaginaires ou futiles. Il n'est peut-être pas encore trop tard pour changer de cap! Aujourd'hui, notre pays dispose aussi à Paris d'une délégation, qui ne manque vraiment pas de compétences, mais son action est elle aussi limitée par les instructions qu'elle reçoit.

Encore une dernière remarque, qui nous tient à cœur. Le ministre des Affaires étrangères M. Stikker a à plusieurs reprises déclaré, face à l'insistance du Parlement, qu'il ne ressentait pas le besoin d'un fonctionnaire ni d'un deuxième secrétaire d'État pour le décharger d'une part de sa complexe tâche. Nous nous demandons si la Chambre doit, comme auparavant, se plier à ce point de vue. Il n'est peut-être pas nécessaire de protéger le ministre des Affaires étrangères contre lui-même. Ce serait là une mesure trop paternaliste. Mais la question est tout autre lorsque certaines obligations ailleurs l'empêchent d'être présent lors des négociations à la Chambre concernant un sujet aussi important que celui de la création de la première autorité supranationale en Europe de l'Ouest! Cet organe devra en premier lieu faire face aux questions économiques. Il était donc à prévoir que le ministre des Affaires économiques défendrait lui aussi la proposition au nom du gouvernement. Personne ne niera cependant que le plan Schuman ouvre des perspectives sur le plan politique également... et présente des risques. Le ministre Jan van den Brink s'est avec grand talent acquitté de la mission qui lui incombait à présent de traiter cet ensemble de questions. On peut peut-être avec du recul affirmer que la présence du ministre Stikker s'est avérée inutile. Nous sommes toutefois d'avis que le ministre des Affaires étrangères n'aurait pas dû rater une occasion comme celle-ci. Le ministre Stikker devait être présent à Paris, admettons-le. La conclusion est dès lors évidente: l'occupation actuelle du ministère des Affaires étrangères est insuffisante. Nous serions fort surpris que ce point ne refasse pas surface lors de l'examen du budget.